



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 76143

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation et l'inquiétude actuelle des PEGC et CE d'EPS, notamment au sujet du blocage récent du dossier concernant l'amélioration de leur déroulement de carrière. Ce blocage a fait suite à une concertation précédemment organisée, des propositions ministérielles ayant été présentées le 25 janvier à l'issue de la quatrième table ronde. Ces propositions avaient été annoncées officiellement comme ayant un caractère définitif. Aussi est-ce avec un grand étonnement que les enseignants ont constaté le blocage des mesures concernant le repyramidage des corps des PEGC et CE d'EPS, ainsi que l'avancement en classe exceptionnelle, et cela après trois mois de concertation. Il remercie donc le ministre de bien vouloir lui indiquer quelles mesures sont actuellement prévues au sujet de ce dossier qui a engendré beaucoup d'amertume et de déception chez des personnels, dont certains n'ont jamais bénéficié de revalorisation.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gaillard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76143

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse, éducation nationale et recherche

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2002, page 2507